

fsh info

Le journal d'information du Foyer Schaerbeekois

(FSH) **Foyer Schaerbeekois** / av. Charles Gilisquet, 147 / B-1030 Bruxelles / T- 02 240 80 40 / F- 02 240 80 60 / foyerschaerbeekois@fsh.be
Permanences / du lundi au vendredi matin de 7h30 - 12h / **Service technique** / T- 02 240 80 50 / **Service social** / T- 02 240 80 47 (57)



Bloc - Notes

§ Fête des voisins le vendredi 28/05 :

Si vous désirez participer,

contactez - nous au 02 245 48 22

§ Fête de quartier à Marbotin :

Plus d'infos à **Espace Locataires**

au 02 245 37 30

§ Mise en ligne du nouveau site du

Foyer Schaerbeekois le samedi 15/05.

Soyez curieux, visitez nous!

www.fsh.be



« Le Cocolo nouveau est arrivé » !

Le 31 janvier dernier, malgré la neige et le froid, vous avez été plus de 300 à vous mobiliser pour participer à l'élection du Conseil Consultatif des Locataires du Foyer Schaerbeekois. Grâce à vous les 15 candidats ont été élus avec un taux de participation de 8,6%, score tout à fait honorable par rapport à la moyenne de la région. Comme le prévoit la réglementation en la matière, le nouveau bureau du Cocolo s'est constitué fin mars.

En voici la composition :

- § Présidente: Mme Faouzia Chiadekh (Apollo)
- § Vice - président: Mr Alhoussey N'Diaye (Thomas-Gaucheret)
- § Trésorier: Mme Saida Ziani (Marbotin)
- § Secrétaire: Mr Kevin Van Hove (Apollo)

Nous vous rappelons que les membres du Cocolo sont vos représentants et que deux d'entre eux siègent au Conseil d'Administration du Foyer Schaerbeekois, en l'occurrence Mmes Faouzia Chiadekh et Annick Deurode.

Votre Cocolo est compétent pour toutes les matières qui concernent :

- § la méthode de calcul des charges,
- § l'adoption ou la modification du

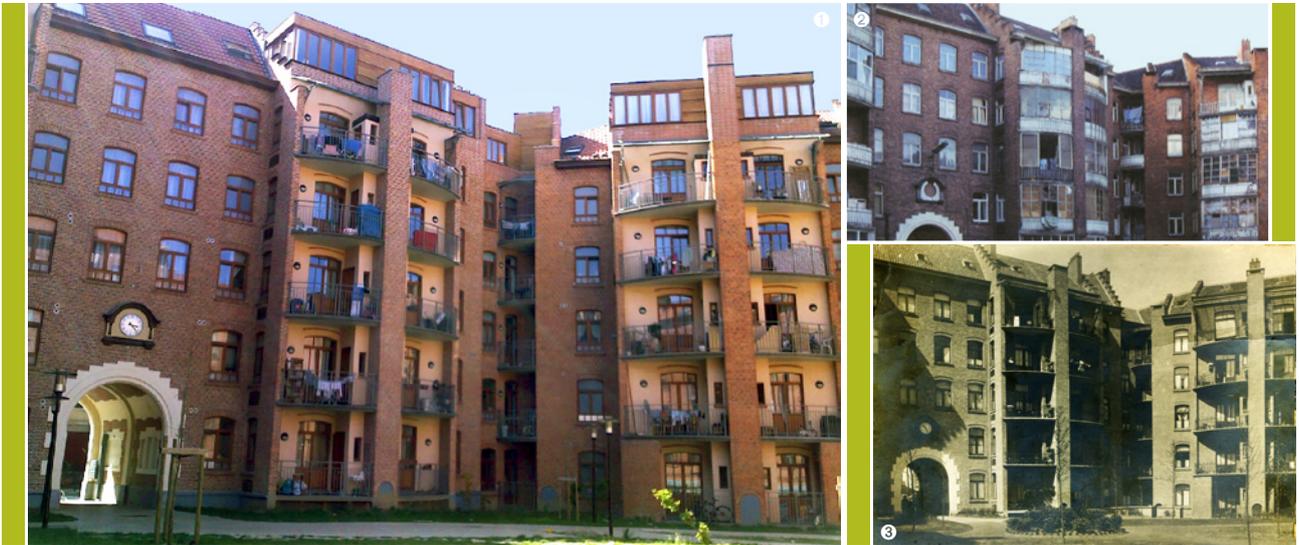
règlement d'ordre intérieur,

- § les programmes d'équipements collectifs,
- § les programmes d'animation culturelle, sociale et d'information.

Afin de répondre au mieux à vos besoins, le Cocolo est à votre écoute lors de deux permanences le **premier mardi du mois de 10h à 12h** et le **dernier vendredi du mois de 15h à 17h** dans son local square Apollo n°1, tél. **02 215 42 11** ou **0477 78 98 39**. La première assemblée générale annuelle à laquelle sont invités tous les locataires du Foyer Schaerbeekois se tiendra d'ici fin juin.

Vous serez invités par affichage dans les halls d'entrée, soyez attentifs! •

121 logements rénovés : fin du chantier Marbotin !



Le Foyer Schaerbeekois sera fier d'inaugurer en juin 2010 le complexe Haecht – Marbotin – Agriculture rénové.

Ce vaste chantier débuté en février 2005 et achevé en mai 2009 a vu la rénovation en profondeur de 17 bâtiments datant de 1922 organisés autour d'un espace

jardin commun. Le complexe compte aujourd'hui 121 logements, du studio au 5 chambres, (dont 2 appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite) et 2 locaux communautaires. L'aménagement de l'espace jardin central doit encore être terminé. Un abri pour les vélos, des bancs et des poubelles y seront installés. •

- ❶ Aujourd'hui après la rénovation !
- ❷ Avant les travaux (2005)
- ❸ Construction du complexe Marbotin (1922)

(Rue A. Marbotin, 58 à 66 - rue de l'Agriculture, 169 à 177 - Chaussée de Haecht, 662 à 676)

Les bons comptes font les bons amis !

Vous venez de recevoir votre décompte annuel de charges locatives. Voici des informations intéressantes à ce sujet.

Le loyer que vous payez chaque mois se décompose en deux parties :

1. le loyer calculé sur base de votre situation familiale, de vos revenus et du logement que vous occupez
2. une provision (= une avance) pour charges locatives qui viendra en déduction de votre décompte annuel.

Ces charges et provisions sont calculées sur base d'une année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les frais qui seront pris en compte correspondent aux charges communes de l'immeuble que vous occupez tels que jardins, ascenseurs, électricité, assurance, mais aussi les frais de consommation de votre famille (eau, chauffage). Les frais de réparation dans votre logement ou votre immeuble ne font pas partie des charges: soit ils sont pris en charge par le Foyer Schaerbeekois, soit ils sont facturés directement au locataire. Lorsque nous faisons le décompte annuel des charges pour chaque locataire, nous enlevons du montant total les provisions versées pendant l'année. Certains locataires doivent compléter et d'autres sont remboursés.

Votre loyer est donc modifié deux fois par an : au 1^{er} janvier pour le recalcul annuel

du loyer et au 1^{er} juillet pour l'adaptation de la provision pour charges. Attention à vos ordres permanents !

La provision pour charges est égale à 1/12^{ème} des frais annuels de votre logement, ceci afin d'être proche de votre consommation réelle et de limiter les suppléments pour le décompte suivant.

Nous vous rappelons qu'une permanence « **Décompte des charges** » est à votre disposition **pendant tout le mois de mai** (le mardi et jeudi matin) pour vous fournir toutes les informations utiles à ce sujet. •



« Qui décide quoi aujourd'hui au FSH »?

Nous allons vous détailler les différents niveaux de décision qui assurent à votre société une transparence et une représentation démocratique permanentes.

Le Foyer Schaerbeekois est une société coopérative à responsabilité limitée dont **l'Assemblée Générale** se réunit une fois par an et se compose de représentants de la commune, de la région, de petits porteurs de parts sociales et du délégué social de la SLRB; elle est souveraine en matière de décision.

Cette Assemblée Générale nomme **les membres du Conseil d'Administration (CA)**, composé de 16 administrateurs + 5 observateurs qui se réunissent 6 fois par an :

- § 10 représentants de la commune (nommés par la majorité au Conseil Communal)
- § 1 représentant du CPAS

- § 1 représentant de la région de Bruxelles Capitale
- § 4 représentants des petits porteurs de parts sociales
- § 2 observateurs communaux de l'opposition (nommés au Conseil Communal)
- § 2 représentants du Conseil Consultatif des Locataires
- § Le délégué social de notre tutelle, la SLRB.

Afin d'assurer la gestion journalière et la prise de décision de manière régulière, le CA nomme **un Comité de Gestion** (voir p.4) qui se compose :

- § du Président et du vice-Président du CA,
- § de 4 administrateurs et du délégué social de la SLRB.

Ce comité se réunit chaque semaine.

Le directeur général du Foyer Schaerbeekois est responsable de l'organisation de ces différentes assemblées et en assure le suivi. C'est lui qui est chargé de la transmission et de la mise en œuvre des



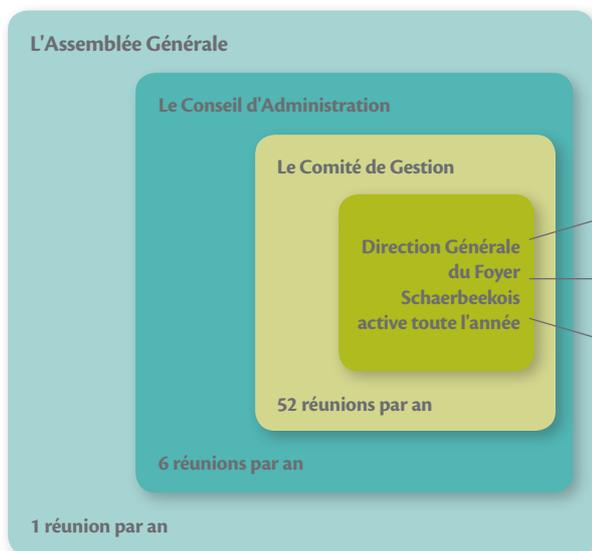
décisions vers les différents départements opérationnels de la société.

Le Foyer Schaerbeekois se compose de 3 départements :

- § Le département administratif (location, comptabilité, informatique, personnel)
- § Le département technique (gestion de chantiers, régie, entretien, surveillants de complexes)
- § Le département social (individuel, collectif, communautaire, Aide et Convivialité)

Nous vous détaillerons un service dans chaque numéro du FSH Info! •

Les niveaux de décision et leurs réunions



Le Foyer Schaerbeekois est composé de 3 départements





L'équipe du Comité de Gestion

“Le Comité de Gestion” du Foyer Schaerbeekois

Composé de 6 personnes nommées par le Conseil d'Administration, ce comité assure le suivi régulier et la prise de décision nécessaires à la gestion quotidienne du Foyer Schaerbeekois.

Il se réunit chaque mardi matin et c'est le directeur général, Philippe Gilbert, qui fait proposition au Président de l'ordre du jour et le prépare. C'est le lieu où se prennent les décisions en matière de chantiers, choix des entrepreneurs, commandes, achats, etc... en veillant toujours au respect strict de la législation en matière de marchés publics.

C'est également le comité de gestion qui sur base de notes des différents services prend position dans les dossiers des locataires. La déléguée sociale de la SLRB, Carine Vanderpoel, assiste à ce comité et émet des avis sur les matières en rapport avec la législation du logement social.

Composition du Comité de Gestion:

- § Bernard Lanssens, président
- § Said Benallel, vice-président
- § Dominique Decoux, administrateur
- § Patrick Brusten, administrateur
- § Philippe Van Cleemputte, administrateur
- § Mohamed Echouel, administrateur •

« Ça se passe près de chez vous »!

Je trie, tu tries, nous recyclons!

Comme vous le savez depuis ce 1^{er} janvier le tri des déchets recyclables est une obligation en région de Bruxelles Capitale. Nous avons tiré parti d'activités plus festives pour attirer l'attention de nos locataires sur cette obligation.



Les participants au concours

Le Tri c'est à la Mode!

L'objectif de cette activité organisée avec Espace Locataires, l'Esperluète et les éducateurs de rue communaux était de susciter la participation des familles du site Marbotin à un concours de création de costumes totalement recyclés pour les sensibiliser à l'utilisation correcte du tri par conteneurs. Un jury attentif a eu bien du mal à départager les participants, aussi nombreux que créatifs!

Les Clowns d'Agissons Ensemble au Schaernaival!



Le groupe

Ce 20 mars notre partenaire l'asbl Agissons Ensemble, porteuse d'un projet de cohésion sociale à Helmet, participait comme chaque année au carnaval de Schaerbeek. Plus de 40 enfants ont joyeusement parcouru les rues de la commune en arrosant pour leur plus grand plaisir les spectateurs nombreux de 300 kg de confettis.



Trier, c'est un jeu d'enfants!

Le petit train joliment décoré par les enfants sur le thème des clowns, faisait aussi un clin d'oeil à la campagne d'information sur le tri sélectif menée au Foyer Schaerbeekois. Grâce à la collaboration de bénévoles et parents de l'association Agissons Ensemble, les enfants ont pu s'en donner à coeur joie en toute sécurité. •



Le char "Agissons Ensemble"